

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 147

16 janvier 2014

### SOMMAIRE

<b>AG für Investitionen und Beteiligungen ..</b>	<b>7022</b>	<b>LTO Dynamics S.à r.l. ....</b>	<b>7054</b>
<b>Almatra SA .....</b>	<b>7022</b>	<b>Luna Bianca S.à r.l. ....</b>	<b>7054</b>
<b>Altis Assurances S.A. ....</b>	<b>7022</b>	<b>Lux Rent 4 Event S.à r.l. ....</b>	<b>7024</b>
<b>BF Investment S.A. - SPF .....</b>	<b>7024</b>	<b>Market Overview S.A. ....</b>	<b>7025</b>
<b>Bondi S.A. ....</b>	<b>7024</b>	<b>MCL Prop Co. B S.à r.l. ....</b>	<b>7021</b>
<b>Bywater S.A. SPF .....</b>	<b>7024</b>	<b>Mindeco SA .....</b>	<b>7051</b>
<b>CE Global Trading &amp; Consulting S.C.S. ..</b>	<b>7056</b>	<b>Mito Holdings S.à r.l. ....</b>	<b>7013</b>
<b>CFOLB Venture One S.A. ....</b>	<b>7056</b>	<b>Natha-Line S.à r.l. ....</b>	<b>7051</b>
<b>ECommerce Taxi Pakistan S.C.Sp. ....</b>	<b>7052</b>	<b>Notz, Stucki Europe S.A. ....</b>	<b>7055</b>
<b>Fima S.A. ....</b>	<b>7054</b>	<b>Parc de Gerlache S.A. ....</b>	<b>7053</b>
<b>Grafenau Properties S.à r.l. ....</b>	<b>7025</b>	<b>Paul Feller Immobilière sàrl .....</b>	<b>7048</b>
<b>Halso Lux 1 S.à r.l. ....</b>	<b>7023</b>	<b>PBN Investment S.A. ....</b>	<b>7054</b>
<b>HLF Holding S.à r.l. ....</b>	<b>7010</b>	<b>PDC Eastern Europe S.à r.l. ....</b>	<b>7021</b>
<b>Internationale de Sociétés Foncières S.A.</b>		<b>Penning Voyages SA .....</b>	<b>7054</b>
.....	<b>7051</b>	<b>Petrol Lux Tour S.A. ....</b>	<b>7053</b>
<b>Isotec Parachevement Sàrl .....</b>	<b>7051</b>	<b>Samarvest Inc S.A. ....</b>	<b>7022</b>
<b>Jack Holding S.C.A. ....</b>	<b>7033</b>	<b>Sarissa S.à r.l. ....</b>	<b>7053</b>
<b>Kanecher Ieselsstiffchen S.à r.l. ....</b>	<b>7024</b>	<b>Saumoret S.A. ....</b>	<b>7022</b>
<b>Kuranda S.A. ....</b>	<b>7051</b>	<b>Silver Knight B Antony 2013 S.à r.l. ....</b>	<b>7048</b>
<b>Leadership Solutions Europe Sàrl .....</b>	<b>7025</b>	<b>Unicorn S.à r.l. ....</b>	<b>7048</b>
<b>LEA W s.à r.l. ....</b>	<b>7025</b>	<b>Union Bancaire Privée (Europe) S.A. ....</b>	<b>7025</b>
<b>LMF Lux .....</b>	<b>7023</b>	<b>Valentin Productions .....</b>	<b>7023</b>
<b>LSF REIT Holdings S.à r.l. ....</b>	<b>7010</b>	<b>Vibe Group S.A. ....</b>	<b>7047</b>
<b>LSREF3 Lux Investments IV S.à r.l. ....</b>	<b>7026</b>	<b>Wind Acquisition Finance II S.A. ....</b>	<b>7023</b>

**HLF Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 164.198.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Damien Nussbaum / Peter Diehl

Attorney-in-fact A / Attorney-in-fact A

Référence de publication: 2013174810/14.

(130213445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

**LSF REIT Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 77.125,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 147.869.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth day of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 91.796, (hereafter referred as the Shareholder),

hereby represented by Mrs Corinne PETIT, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg under private seal, on November 27<sup>th</sup>, 2013.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholder, in its capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSF REIT Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under the Laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 147.869 (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, under the initial name of LSREF Lux Investments IX S.à r.l., dated August 21<sup>st</sup>, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1837 of September 23<sup>rd</sup>, 2009, amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary dated September 12<sup>th</sup>, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°2529 of October 11<sup>th</sup>, 2012.

The Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Shareholder holds all the 617 (six hundred seventeen) ordinary shares, with a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, in the share capital of the Company which is set at EUR 77,125 (seventy-seven thousand one hundred twenty-five euro),

II. that the Shareholder wishes to resolve on the following agenda:

1. Decision to dissolve the Company and to begin on a voluntarily basis its liquidation process (liquidation volontaire);
2. Appointment of Mr. Philippe Detournay as the Company's liquidator in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
3. Determination of the powers of the Liquidator during the liquidation procedure of the Company; and
4. Discharge of the managers of the Company for the accomplishment of their mandate.

After deliberation, the Shareholder agrees to pass the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolves to dissolve the Company and to begin on a voluntary basis its liquidation process (liquidation volontaire).

### *Second resolution*

The Shareholder resolves to appoint Mr. Philippe DETOURNAY, private employee, born on April 9<sup>th</sup>, 1966 in Hal (Belgium), professionally residing at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, as the Company's Liquidator.

The Shareholder acknowledges that the Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets under his sole signature.

### *Third resolution*

The Shareholder resolves to confer on the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg law on commercial companies dated August 10<sup>th</sup>, 1915, as amended (the Law).

The Shareholder also resolves to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Shareholder. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several person (s) or entity/ies, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (produits de liquidation) or liquidation surplus (boni de liquidation) to the Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

### *Fourth resolution*

The Shareholder resolves (i) to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the managers of the Company up to the date of the present deed (the Effective Date), (ii) to waive any claim which the Company may have against the managers of the Company arising as a result of their management of the Company and (iii) to grant them discharge for the accomplishment of their mandate until the Effective Date.

### *Costs*

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 1,200 (one thousand two hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constitué et régi selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 91.796 (ci-après désignée comme l'Associé),

ici représenté par Madame Corinne PETIT, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg sous seing privé, le 27 novembre 2013,

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF REIT Holdings S.à r.l., organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.869 (la Société), constituée sous le nom initial LSREF Lux Investments IX S.à r.l., selon acte du notaire instrumentaire, en date du 21 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1837 du 23 septembre 2009, modifié à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire du 12 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°2529 du 11 octobre 2012.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire d'acter que;

I. l'Associé détient l'ensemble des 617 (six cent dix-sept) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, dans le capital social de la Société, fixé à EUR 77.125,- (soixante-dix-sept mille cent vingt-cinq euros);

II. l'Associé entend prendre des résolutions sur l'ordre du jour suivant:

1. Décision de dissoudre la Société et de procéder à l'ouverture de sa procédure de liquidation sur une base volontaire;
  2. Nomination de Monsieur Philippe Detournay en tant que liquidateur de la Société en rapport avec la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
  3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur durant la procédure de liquidation de la Société; et
  4. Décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leur mandat.
- Après délibération, l'Associé décide de prendre les résolutions suivantes.

#### *Première résolution*

L'Associé décide de dissoudre la Société et de procéder à l'ouverture de sa procédure de liquidation sur une base volontaire.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé décide de nommer Monsieur Philippe DETOURNAY, employé privé, né le 9 avril 1966 à Hal (Belgique), demeurant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, comme Liquidateur de la Société.

L'Associé reconnaît que le Liquidateur a le pouvoir de faire tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs sous sa seule signature.

#### *Troisième résolution*

L'Associé décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que stipulés dans les articles 144 et seq. de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

L'Associé décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Associé décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personne(s) ou entité(s), tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Associé décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la liquidation de ses actifs.

L'Associé décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des produits de liquidation ou boni de liquidation à l'Associé, conformément à l'article 148 de la Loi.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé décide de (i) reconnaître, d'approuver, de ratifier et d'adopter en tant qu'actes de la Société les actes accomplis par les gérants de la Société jusqu'à la date du présent acte (la Date Effective), (ii) de renoncer à toute action que la Société peut avoir contre les gérants de la Société en raison de leur gestion de la Société, et (iii) de leur accorder décharge pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'à la Date Effective.

#### *Frais*

Le montant des frais qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élève approximativement à EUR 1,200,- (mille deux cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 06 décembre 2013. LAC/2013/55771. Reçu douze euros EUR 12,-

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Référence de publication: 2013174928/148.

(130213565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

**Mito Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 182.026.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of November,  
before, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

1. 3i PE 2013 - 16A LP, an English limited partnership existing under the laws of England and Wales, which is managed by 3i Investments plc and has its principal place of business at 16 Palace Street, London SW1E 5JD, United Kingdom, registered under the number LP 015627;

2. 3i PE 2013 - 16B LP, an English limited partnership existing under the laws of England and Wales, which is managed by 3i Investments plc and has its principal place of business at 16 Palace Street, London SW1E 5JD, United Kingdom, registered under the number LP 015628; and

3. 3i PE 2013 - 16C LP, an English limited partnership existing under the laws of England and Wales, which is managed by 3i Investments plc and has its principal place of business at 16 Palace Street, London SW1E 5JD, United Kingdom, registered under the number LP 015629.

The appearing parties referred to in items 1, 2. and 3. above shall be referred to as the Subscribers.

The Subscribers are hereby represented by Cyrielle Thel, lawyer, professionally residing in 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of proxies, given under private seal.

Said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the Subscribers and the undersigned notary, shall remain attached to, and shall be filed together with, this notarial deed with the registration authorities.

The Subscribers, represented as stated above, have requested the undersigned notary to enact the following articles of incorporation of a company, which it declares to establish as follows:

**Section I - Definitions**

Articles means the articles of association of the Company as amended from time to time;

Board means the board of managers of the Company;

Companies Act means the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended;

Company means "Mito Holdings S.à r.l.";

General Meeting means a general meeting of the shareholders of the Company; and General Meetings means any of them;

Manager means a member of the Board; and Managers means all of them;

Shareholder means any person holding Shares or to whom Shares are transferred or issued from time to time (excluding the Company) in accordance with the terms of the Articles; and Shareholders means all of them; and

Share means any issued share from time to time in the capital of the Company; and Shares means all of them.

**Section II - Articles of association**

**Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Mito Holdings S.à r.l.".

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing matters.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred within such municipality by a resolution of the Board. The registered office may also be transferred within such municipality by a resolution of the General Meeting.

The Board shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) ordinary Shares having a nominal value of EUR 0.01 (one Euro Cent) each.

**Art. 6. Amendments to the Share capital.** The Share capital may be changed at any time by a decision of the sole Shareholder or by decision of the Shareholder meeting, in accordance with article 16 of these Articles.

**Art. 7. Profit sharing.** Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

**Art. 8. Indivisible Shares.** Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, and only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9. Transfer of Shares.** In case of a sole Shareholder, the Company's Shares held by the sole Shareholder are freely transferable.

In case of plurality of Shareholders, the transfer of Shares inter vivos to third parties must be authorised by the General Meeting who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of Shares among the Shareholders.

The transfer of Shares mortis causa to third parties must be accepted by the Shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving Shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Companies Act will apply.

**Art. 10. Redemption of Shares.** The Company shall have power to acquire Shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of Shares held by it in its own Share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole Shareholder or the General Meeting. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 16 of these Articles.

**Art. 11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or Bankruptcy of the Shareholders.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of one of the Shareholders will not terminate the Company to an end.

**Art. 12. Management.** The Company is managed by one or more Managers. In case of plurality of Managers, they will constitute a Board. The Manager(s) need(s) not to be Shareholder(s). The Manager(s) is/are appointed, revoked and replaced by a decision of the General Meeting in accordance with article 16 of these Articles.

The General Meeting may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the Manager(s).

The General Meeting shall decide on the remuneration and terms and conditions of the appointment of each of the Managers.

In dealing with third parties, the Manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the General Meeting fall within the power of the Manager, or in case of plurality of Managers, of the Board.



The Company shall be bound by the sole signature of its sole Manager, and, in case of plurality of Managers, by the sole signature of any member of the Board.

A chairman pro tempore of the Board may be appointed by the Board for each board meeting of the Company, by vote of the majority of the Managers present or represented at the board meeting. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the Board for which he has been appointed.

The Board may appoint one or more persons (délégué à la gestion journalière), who may be a Shareholder or not, or who may be a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters pertaining to the daily management and affairs of the Company.

In respect of the daily management, the Company will be bound by the sole signature of the person appointed to that effect in accordance with the above paragraph.

The Manager, or in case of plurality of Managers, any Manager may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The Manager, or in case of plurality of Managers, the delegating Manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The resolutions of the Board shall be adopted by the majority of the Managers present or represented. The Board can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the Board.

Written notice of any meeting of the Board will be given to all Managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the Board can be convened by any two Managers jointly. This notice may be waived if all the Managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

A Manager may act at a meeting of the Board by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another Manager as his proxy. A Manager may also participate in a meeting of the Board by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the Managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a Manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the Board will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the Managers attending, or by the chairman of the Board, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every Manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the Board held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

**Art. 13. Liability of the Manager(s).** The Manager or the Managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14. Appointment of a secretary.** A secretary may be appointed by a resolution of the Board (the Secretary). The Secretary, who may or may not be a Manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board and, to the extent practical, of the General Meeting, and to keep the records and the minutes of the Board and of the General Meeting in a book to be kept for that purpose in Luxembourg, and she/he shall perform like duties for all committees of the Board (if any) when required. She/he shall have the authority to delegate his powers to one or several persons provided she/he shall remain responsible for the tasks so delegated. The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, to be used as official documents vis-à-vis any third parties.

**Art. 15 General meetings of the Shareholders.** An annual General Meeting shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) Shareholders, resolutions of Shareholder(s) can, instead of being passed at General Meetings, be passed in writing by all the Shareholders. In this case, each Shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

**Art. 16. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority.** The sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting.

In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which it/he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with its/his Shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by Shareholders owning more than half of the Share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority in number of the Shareholders owning at least three quarters of the Company's Share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

**Art. 17. Financial year.** The Company's financial year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of the following year.

**Art. 18. Financial statements.** Each financial year, the Company's accounts are established and the Board prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 19. Appropriation of profits, Reserves.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal Share capital. The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. The Manager, or in case of plurality of Managers, the Board may decide to pay interim dividends.

**Art. 20. Liquidation.** At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 21. Statutory auditor - External auditor.** In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) Shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

**Art. 22. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription and Payment*

The Articles having thus been established, the Subscribers hereby declare that they subscribe in cash to the 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) ordinary Shares having a nominal value of EUR 0.01 (one Euro Cent) each, representing the total share capital of the Company, and having a subscription price of EUR 0.01 (one Euro Cent) per share as follows:

3i PE 2013 - 16A LP, prenamed: .....	518,750 shares;
3i PE 2013 - 16B LP, prenamed: .....	21,250 shares; and
3i PE 2013 - 16C LP, prenamed: .....	<u>710,000 shares.</u>
Total: .....	1,250,000 shares

The subscription price of all these shares has been fully paid up by the Subscribers by way of contributions in cash in an aggregate amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros), so that this amount is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary and the notary expressly bears witness to it.

The contributions in cash in an aggregate amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) are entirely allocated to the share capital account of the Company.

#### *Transitory provisions*

By way of derogation of article 17 of the Articles, the Company's current financial year is to run from the date of the incorporation of the Company to the 31<sup>st</sup> of December 2014.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand and three hundred euro (EUR 1,300,-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the Subscribers, represented as stated above, representing the whole of the share capital, has passed the following resolutions:

1. the number of managers is set at one;
2. Mr Antoine Clauzel, director of companies, born on 12 December 1952 in Reims, France whose professional address is at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, is appointed as sole manager (gerant unique) for an unlimited period of time; and
3. the registered office and the central administration of the Company is at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.



The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this notarial deed.

This notarial deed, having been read to the proxyholder of the Subscribers which is known to the notary, the said proxyholder of the Subscribers signed the present deed together with the notary.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingtième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### ONT COMPARU:

1. 3i PE 2013 - 16A LP, un limited partnership de droit d'Angleterre et du Pays de Galles, immatriculé sous le numéro LP 015627, ayant son siège social au 16 Palace Street, à Londres SW1E 5JD, au Royaume-Uni, représentée par son gérant 3i Investments plc;

2. 3i PE 2013 - 16B LP, un limited partnership de droit d'Angleterre et du Pays de Galles, immatriculé sous le numéro LP 015628, ayant son siège social au 16 Palace Street, à Londres SW1E 5JD, au Royaume-Uni, représentée par son gérant 3i Investments plc;

3. 3i PE 2013 - 16C LP, un limited partnership de droit d'Angleterre et du Pays de Galles, immatriculée sous le numéro LP 015629, ayant son siège social au 16 Palace Street, à Londres SW1E 5JD, au Royaume-Uni, représentée par son gérant 3i Investments plc;

Les parties comparantes mentionnées aux points 1., 2. et 3. ci-dessous seront désormais désignés par le terme les Souscripteurs.

Les Souscripteurs ici représentés par Cyrielle Thel, juriste, résidant professionnellement au 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée sous seing privé.

Lesdites procurations, après paraphe «ne varietur» par le mandataire des Souscripteurs et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Souscripteurs, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

### Section I - Définitions

Statuts (Articles) signifie les statuts de la Société tels qu'amendés de temps à autre;

Conseil (Board) désigne le conseil de gérance de la Société;

Loi de 1915 (Companies Act) désigne la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée;

Société (Company) signifie "Mito Holdings S.à r.l.";

Assemblée Générale (General Meeting) désigne l'assemblée générale des associés; Assemblées Générales les désigne dans leur ensemble;

Gérant (Manager) désigne un membre du Conseil; et Gérants les désigne dans leur ensemble;

Associé (Shareholder) désigne une personne détenant des parts sociales ou au profit de laquelle des parts sociales sont cédées ou émises à une date donnée (à l'exclusion de la Société) conformément aux dispositions des Statuts, et Associés les désigne dans leur ensemble;

Part Sociale (Share) signifie une part sociale émise au fil du temps dans le capital social de la Société; et Parts Sociales les désigne dans leur ensemble.

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Mito Holdings S.à r.l.".

**Art. 2. Objet social.** L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme

nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas restrictive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social décrit ci-avant.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la municipalité du Luxembourg. Il peut être transféré à l'intérieur de cette municipalité par simple décision du Conseil. Le siège social peut également être transféré dans cette municipalité par simple décision de l'Assemblée Générale.

Le Conseil a par ailleurs le droit de créer des succursales, bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) Parts Sociales ordinaires d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euros) chacune.

**Art. 6. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'Associé unique sinon de l'assemblée des Associés, conformément à l'article 16 des présents Statuts.

**Art. 7. Participation aux bénéfices.** Chaque Part Sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 8. Parts Sociales indivisibles.** Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9. Transfert de Parts Sociales.** Toutes cessions de Parts Sociales détenues par l'Associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'Associés, la cession de Parts Sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'Assemblée Générale représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de Parts Sociales entre Associés.

La cession de Parts Sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les Associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la Loi de 1915 doivent être respectées.

**Art. 10. Rachat de Parts Sociales.** La Société pourra acquérir ses propres Parts Sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de Parts Sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une l'Associé unique ou l'Assemblée Générale. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 16 des Statuts sont d'application.

**Art. 11. Décès, Interdiction, Faillite ou Déconfiture des Associés.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'Associé unique, sinon d'un des Associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 12. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. En cas de pluralité de Gérants, ils formeront un Conseil. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être Associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'Assemblée Générale, conformément à l'article 16 des présents Statuts.

L'Assemblée Générale peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le ou les Gérant(s).

L'Assemblée Générale peut décider de la rémunération et des conditions de nomination de chaque Gérant.

Vis-à-vis des tiers, le ou les Gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants, de la compétence du Conseil.

En cas de Gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du Gérant, et en cas de pluralité de Gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du Conseil.

Un président pro tempore du Conseil peut être désigné par le Conseil pour chaque réunion du Conseil de la Société, par vote de la majorité des Gérants présents ou représentés lors du Conseil. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du Conseil pour laquelle il aura été désigné.

Le Conseil peut nommer un ou plusieurs délégués à la gestion journalière, qui peuvent être Associés ou non, ou qui peuvent être membres du Conseil ou non, et qui auront toute autorité pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société.

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera engagée par la signature de la personne nommée à cet effet conformément au paragraphe précédent.

Le Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants, tout Gérant pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants, le Gérant qui délègue déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Les décisions du Conseil seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés. Le Conseil peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du Conseil.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les Gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du Conseil pourra être convoquée par deux Gérants conjointement. On pourra passer outre cette convocation si les Gérants sont présents ou représentés au Conseil et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout Gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les Gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un Gérant à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du Conseil seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les Gérants présents au Conseil, ou par le président du Conseil, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du Conseil tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

**Art. 13. Responsabilité des Gérants.** Le ou les Gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14. Nomination d'un secrétaire.** Un secrétaire pourra être nommé en vertu d'une résolution du Conseil (le Secrétaire). Le Secrétaire, qui peut être un gérant ou non, agira en tant que clerc aux réunions du Conseil et, dans la mesure du possible, aux Assemblées Générales. Il devra enregistrer le procès-verbal et établir un compte-rendu du Conseil et des Assemblées Générales dans un livre prévu à cet effet conservé au Luxembourg. Ses attributions seront les mêmes pour tous les comités du Conseil (le cas échéant) si nécessaire. Il pourra déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes, à condition qu'il reste seul responsable des tâches ainsi déléguées. Le Secrétaire pourra émettre au nom de la Société, des certificats et extraits à produire devant les cours et tribunaux, et plus généralement à utiliser comme documents officiels vis-à-vis des tiers.

**Art. 15. Assemblées Générales des Associés.** Une Assemblée Générale annuelle se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres Assemblées Générales peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les résolutions de l'Associé unique ou des Associés pourront, au lieu d'être prises lors d'Assemblées Générales, être prises par écrit par tous les Associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque Associé, et chaque Associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

**Art. 16. Droits de vote des Associés, Quorum et Majorité.** L'Associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale.

En cas de pluralité des Associés, chaque Associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qui lui appartiennent. Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales qu'il possède

ou représente. En cas de pluralité d'Associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des Associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les Associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

**Art. 17. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 18. Comptes annuels.** Chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout Associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

**Art. 19. Distribution des bénéfiques, Réserves.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Le Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 20. Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 21. Commissaire aux comptes réviseur d'entreprises.** Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) Associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

**Art. 22. Référence aux dispositions légales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les Associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la Société étant ainsi établis, les Souscripteurs déclarent souscrire par apport en numéraire au 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) Parts Sociales ordinaire ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, représentant une valeur de souscription de 0,01 EUR (un centime d'euros) par Part Sociale, comme suit:

3i PE 2013-16A LP, susmentionné: . . . . .	518.750 parts sociales;
3i PE 2013-16B LP, susmentionné: . . . . .	21.250 parts sociales; et
3i PE 2013-16C LP, susmentionné: . . . . .	<u>710.000 parts sociales.</u>
Total: . . . . .	1.250.000 parts sociales

L'intégralité des Parts Sociales a été souscrite et libérée en vertu d'un apport en espèce, de sorte que la somme de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) est à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire.

Les apports en numéraire d'un montant total de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) sont entièrement alloués au capital social de la Société.

#### *Dispositions Transitoires*

Par dérogation à l'article 17 des Statuts, l'exercice social de la Société commence à la date de constitution pour se terminer le 31 décembre 2014.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mil trois cents euros (EUR 1.300,-).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, les Souscripteurs pré-qualifiés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. le nombre de gérants est fixé à un;
2. M. Antoine Clauzel, gérant de sociétés, né le 12 décembre 1952 à Reims, France, résidant professionnellement au 9, rue Sainte Zithe, à L-2763 Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé gérant unique de la Société pour une durée illimitée; et
3. le siège social et l'administration centrale de la Société sont établis au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Thel et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 novembre 2013. LAC/2013/53741. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2013.

Référence de publication: 2013167625/449.

(130204574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

**MCL Prop Co. B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 174.920.

Aufgrund eines Beschlusses der Alleingeschafterin vom 9. Dezember 2013:

ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. B S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 158.362

wurde folgende Person als Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen:

- Herr Yves Wagner, geschäftsansässig in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

Seit diesem Tag sind Geschäftsführer der Gesellschaft:

a) Herr José María Ortiz, geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern

b) Herr Ulrich Binninger, geschäftsansässig in 19, rue des Lilas, L-8035 Strassen

Contern, den 9. Dezember 2013.

MCL Prop Co. B S.à r.l.

José María Ortiz / Ulrich Binninger

Geschäftsführer / Geschäftsführer

Référence de publication: 2013177013/21.

(130215602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

**PDC Eastern Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 172.266.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 9 décembre 2013*

En date du 9 décembre 2013 la société Dobrzycki Holding Limited a transféré 3,300 parts sociales de classe A de la société PDC Eastern Europe Sarl à la société Panattoni Lux I Sarl, une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 203 Route d'Esch L 1471 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171841

Luxembourg, le 9 décembre 2012.

Panattoni Luxembourg Directorship Sarl

Représentée par M. Olivier Marbaise

Gérant

Référence de publication: 2013177162/16.

(130215687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

**Almatra SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 156.654.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALMATRA SA  
Société Anonyme

Référence de publication: 2013178485/11.

(130218420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

---

**Altis Assurances S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.  
R.C.S. Luxembourg B 84.981.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Magnus Vincent  
Administrateur

Référence de publication: 2013178486/11.

(130218711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

---

**AG für Investitionen und Beteiligungen, Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 53.465.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2013.

*Pour la société*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2013178472/12.

(130218346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

---

**Samarvest Inc S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.  
R.C.S. Luxembourg B 163.919.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SAMARVEST INC S.A.

Référence de publication: 2013179213/10.

(130218570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

---

**Saumoret S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 33.234.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013179215/10.

(130218083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

---



**LMF Lux, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4026 Esch-sur-Alzette, 164A, rue de Belvaux.  
R.C.S. Luxembourg B 106.118.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
Laurent Martin  
Gérant

Référence de publication: 2013176953/12.

(130216401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

---

**Halso Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 159.785.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/12/2013.  
Manacor (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2013176804/12.

(130215471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

---

**Valentin Productions, Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 152.894.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait de l'assemblée générale des actionnaires du 18 décembre 2013*

La liquidation de la société VALENTIN PRODUCTIONS, en liquidation volontaire décidée par acte du notaire Maître Blanche Moutrier en date du 7 novembre 2013, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 18 décembre 2013.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social du liquidateur, au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDEUROPE

Référence de publication: 2013178340/16.

(130217213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

---

**Wind Acquisition Finance II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 109.826.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 11 décembre 2013*

Le siège social a été transféré de L-1538 Luxembourg, 2, Place de France à L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen avec effet au 2 décembre 2013.

Luxembourg, le 19 décembre 2013.  
Pour extrait sincère et conforme  
Pour Wind Acquisition Finance II S.A.  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013178352/14.

(130217439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

---

**Lux Rent 4 Event S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7410 Angelsberg, 7, rue du Beringerberg.  
R.C.S. Luxembourg B 87.565.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.  
259 ROUTE D'ESCH  
L-1471 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2013178969/13.

(130217958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

---

**Kanecher Ieselsstiffchen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5411 Canach, 18, rue d'Oetrange.  
R.C.S. Luxembourg B 144.624.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg

Référence de publication: 2013177932/11.

(130217342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

---

**BF Investment S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.  
R.C.S. Luxembourg B 47.267.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013178550/10.

(130218662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

---

**Bondi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 102.342.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013178557/10.

(130218720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

---

**Bywater S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R.C.S. Luxembourg B 19.922.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013178571/10.

(130217869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

---

**Union Bancaire Privée (Europe) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 9.471.

La nouvelle liste des signatures autorisées a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Union Bancaire Privée (Europe) S.A.  
Vérane Waltregny / Tony Silori  
*Adjoint à la Direction / Membre de la Direction*

Référence de publication: 2013170533/12.

(130207859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

---

**Grafenau Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 131.133.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Grafenau Properties S.a r.l.*  
SGG S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2013176778/12.

(130215667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

---

**Leadership Solutions Europe Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5243 Sandweiler, 10, An de Steekaulen.  
R.C.S. Luxembourg B 116.510.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LEADERSHIP SOLUTIONS EUROPE SARL*

Référence de publication: 2013177969/10.

(130217233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

---

**LEA W s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1916 Luxembourg, 66, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 169.072.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013177968/10.

(130217144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

---

**Market Overview S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 102.395.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013178043/10.

(130217560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

---

**LSREF3 Lux Investments IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 182.248.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 91.796,

hereby represented by Mrs Corinne PETIT, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on November 26<sup>th</sup>, 2013.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to draw up as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

**Art. 1. Form.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereafter the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pertaining to such an entity (the Laws), and in particular the law dated August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), as well as by the present articles (the Articles of Association).

**Art. 2. Object.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the creation, acquisition, holding and/or disposal, in any form and by any means, of participations, rights and interests in, and obligations of, any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, and the administration, management, control and/or development of those participations, rights, interests and obligations.

The Company may, by any means whatsoever, use its funds to establish, manage, develop and/or dispose of all of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and/or dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, to participate in the creation, acquisition, development and/or control of any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, to acquire by any means, establish, own, manage, develop and/or dispose of any portfolio of securities and intellectual property rights of whatever origin and to realise them by way of sale, transfer, assignment, exchange or otherwise.

The Company may give guarantees and/or grant security in favour of third parties to secure its obligations and/or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies and any other company, pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets and grant loans, advances and/or assistance, in any form whatsoever, to its subsidiaries, affiliated companies and third parties.

The Company may take any measure and carry out any operation, including but not limited to commercial, industrial, financial, personal and real estate operations, which are directly or indirectly connected with, or may favour the development of, its corporate purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Company will have the name of "LSREF3 Lux Investments IV S.à r.l.".

**Art. 5. Registered Office.** The registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder, or in case of plurality, of an extraordinary general meeting of its shareholders.

It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole manager or, in case of plurality, the Board of Managers of the Company.

The Company may establish other offices and/or branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of sole manager or, in case of plurality, the Board of Managers.

**Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 100 (one hundred) ordinary shares having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Any contribution in cash or in kind made as capital contributions without the issuance of new shares will be booked in a "capital surplus" account (the Capital Surplus) pursuant to a resolution of the general meeting of shareholder(s). The Capital Surplus will only be available (i) for the purpose of distributions, whether by dividend, share redemption or otherwise, to the holder(s) of the shares which ha(s/ve) paid the Capital Surplus pro rata to its/their respective contribution(s), (ii) to be incorporated in the share capital to issue shares to the holder(s) of shares which ha(s/ve) paid the Capital Surplus pro rata to its/their respective contribution(s), (iii) to offset any net realised losses or (iv) to be allocated to the legal reserve.

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The capital may be increased or reduced at any time by a decision of the single shareholder or, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Companies Act for any amendment of these Articles of Association.

**Art. 8. Shares.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence and entitles to one vote at the general meetings of shareholders, as the case may be.

As far as the Company is concerned, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

In case of a single shareholder, the transfer of the Company's shares inter vivos to third parties must be authorised by the sole manager or the Board of Managers, as the case may be.

In case of plurality of shareholders, the transfer of the Company's shares inter vivos to third parties must be authorised by (i) the sole manager or, as the case may be, the Board of Managers and (ii) the general meeting of shareholders by an unanimous vote of all the shareholders of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders of the Company.

**Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or, as the case may be, of one of the shareholders, does not put the Company into liquidation.

**Art. 10. Board of Managers.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed, revoked and replaced by a decision of the single shareholder, or as the case may be, of the general meeting of the shareholders owning more than half of the share capital, which will determine their number and the period of their mandate.

The single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the sole manager or, in case of plurality, any member of the Board of Managers.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 10 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles of Association to the single shareholder, or, as the case may be, the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

**Art. 11. Representation of the Company.** The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager.

**Art. 12. Delegation of Powers.** The sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders or the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders or the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

**Art. 13. Meetings of the Board of Managers.** Every board meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place in Luxembourg as the Board of Managers may from time to time determine.

Written notices of any meeting of the Board of Managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting beforehand. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their votes by telephone confirmed in writing. The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the Board of Managers.

The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Notwithstanding the foregoing, resolutions of the Board of Managers may also be passed in writing which resolutions will be proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such resolutions shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager, with a majority signed in Luxembourg. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

**Art. 14. Responsibilities.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 15. General Meeting of Shareholders.** If the Company is composed of one single shareholder, the latter assumes all powers conferred by Laws to the general meeting of shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. In case of plurality of shareholders, collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or e-mail as his proxy another person who need not be a shareholder.

Resolutions whose purpose is to amend the Articles of Association of the Company may only be adopted by a majority of shareholders representing at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the general meeting of shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers or, as the case may be, the sole manager to the shareholders.

**Art. 16. Financial Year.** The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 17. Adoption of annual accounts.** At the end of each financial year, with reference to thirty-first December, the Company's accounts are closed and are drawn up by the manager, or in case of plurality of managers, by the Board of Managers, in accordance with the Laws, who prepares, among others, an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The annual accounts are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

**Art. 18. Appropriation of Profits.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the annual net profits of the Company is allocated to a statutory reserve required by law. Such allocation will cease to be required as soon as and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's subscribed share capital.

Subject to the following, the single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions set by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the sole manager or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholder(s). The sole manager or, as the case may be, the Board of Managers determines the amount and the date of payment of any such advance payment.

**Art. 19. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as set out in these Articles of Association, unless otherwise provided by Laws.

At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 20. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Laws, and in particular the Companies Act, for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association.



*Subscription and Payment*

All the 100 (one hundred) shares have been subscribed and fully paid-up via contribution in cash by Lone Star Capital Investments S.à r.l., prequalified, so that the sum of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

*Transitory Provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31<sup>st</sup>, 2014, provided that the first annual general meeting of shareholders shall be held on May 28<sup>th</sup>, 2015 latest.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,300 (one thousand three hundred euro).

*Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. The number of managers is set at 3 (three).

2. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Michael Duke THOMSON, attorney, born on August 27<sup>th</sup>, 1961 in Austin, Texas, United States of America, whose professional address is at 2711 N. Haskell Avenue, Suite 1700, 75204 Dallas, Texas, USA;

- Mr Philippe DETOURNAY, company director, born on April 9<sup>th</sup>, 1966 in Hal, Belgium, whose professional address is at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr Philippe JUSSEAU, accountant, born on September 16<sup>th</sup>, 1979 in Strasbourg, France, whose professional address is at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office is established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796,

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après, la Société) qui sera régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg y relatives (les Lois), et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) ainsi que les présents statuts (les Statuts).

**Art. 2. Objet.** La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la constitution, l'acquisition, la détention et/ou la cession, sous quelque forme que ce soit et selon tous les moyens, de participations, droits et intérêts et obligations, dans toute société et entreprise luxembourgeoise et étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et/ou le développement de ces participations, droits, intérêts et obligations.

La Société peut utiliser ses fonds par tous les moyens pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, pour acquérir, investir dans et/ou vendre toute sorte de

propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, pour participer à la création, l'acquisition, le développement et/ou le contrôle de toute forme de sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, pour acquérir par tout moyen, établir, détenir, gérer, développer et/ou vendre tout portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, et pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement.

La Société peut également consentir des garanties et/ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et/ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société, nantir, céder, grever de charges ou créer des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs et accorder des prêts, avances et/ou assistance, sous n'importe quelle forme, à ses filiales, sociétés affiliées et tierces parties.

La Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant mais n'étant pas limité à des opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La société est dénommée «LSREF3 Lux Investments IV S.à r.l.».

**Art. 5. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'associé unique, ou en cas de pluralité, de l'assemblée générale des associés de la Société.

Il peut être transféré dans la commune de Luxembourg par une décision du gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance de la Société.

La Société peut établir d'autres bureaux et/ou succursales à la fois dans le Grand Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger par une décision du gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

**Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500,-(douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel sera transféré toute prime d'émission payée sur toute part sociale en plus de sa valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société peut racheter à son/ses associé(s), pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes à/aux (l') associé(s) ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Tout apport en numéraire ou en nature opéré en tant qu'apport en capital sans émission de nouvelles parts sociales sera inscrit à un compte de contribution au capital non rémunéré par des titres («Contribution au Capital») suivant une résolution de l'assemblée générale de(s) (l') associé(s). La Contribution au Capital sera uniquement disponible (i) pour des distributions, soit sous forme de dividendes, soit sous forme de rachat de parts sociales ou autrement, au(x) détenteur(s) des parts sociales qui a/ont payé la Contribution au Capital au prorata de sa contribution/leurs contributions respectives, (ii) pour être incorporé au capital social afin d'émettre des parts sociales au(x) détenteur(s) des parts sociales qui a/ont payé la Contribution au Capital au prorata de sa contribution / leurs contributions respectives, (iii) pour compenser toutes pertes nettes réalisées ou (iv) pour être alloué à la réserve légale.

**Art. 7. Augmentation et Réduction de Capital.** Le capital social pourra à tout moment être augmenté ou réduit suivant une décision de l'associé unique ou le cas échéant par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par ces Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Parts Sociales.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices de la Société et donne droit à une voix dans les assemblées générales d'associés, le cas échéant.

Les parts sociales de la Société sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

En cas d'associé unique, le transfert de parts sociales entre vifs à des tiers doit être autorisé par le gérant unique ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance.

En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts sociales entre vifs à des tiers doit être autorisé par (i) le gérant unique ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance et (ii) l'assemblée des associés par une décision unanime de tous les associés de la Société. Cette autorisation n'est pas requise en cas de transfert de parts sociales à des associés de la Société.

**Art. 9. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, ou le cas échéant d'un des associés, n'entraînent pas la mise en liquidation de la Société.

**Art. 10. Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associé(s). Le ou les gérant(s) sont nommés, révoqués et remplacés par une décision de l'associé unique, ou le cas échéant de l'assemblée

générale des associés, adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social, qui détermine leur nombre et la durée de leur mandat.

L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant unique, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des membres du Conseil de Gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 10.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'associé unique, ou le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

**Art. 11. Représentation de la Société.** En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un gérant quelconque.

**Art. 12. Délégation de Pouvoirs.** L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

**Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** Toute réunion du Conseil de Gérance se tient au Grand-Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit à Luxembourg que le Conseil de Gérance peut de temps à autres déterminer.

Des notifications écrites de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de Gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour auparavant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également émettre leur vote par téléphone, moyennant une confirmation écrite. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des membres du conseil est présente ou représentée au conseil de gérance.

Les décisions du Conseil de Gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, des décisions du Conseil de Gérance peuvent également être prises par écrit, lesquelles décisions seront régulières et valables comme si elles avaient été adoptées à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles décisions résulteront d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de Gérance sans exception, avec une majorité signée à Luxembourg. La date de telles résolutions circulaires sera la date de la dernière signature.

**Art. 14. Responsabilités.** Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 15. Assemblée Générale des Associés.** Si la Société comporte un associé unique, l'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un associé peut agir à toute assemblée des associés en nommant par écrit, par fax ou par e-mail en qualité de mandataire une autre personne qui n'a pas besoin d'être associé.

Les résolutions dont l'objet est de modifier les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel est envoyé par le Conseil de Gérance ou, le cas échéant, le gérant unique aux associés.

**Art. 16. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17. Approbation des Comptes Annuels.** A la fin de chaque année sociale, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et dressés, suivant le cas, par le gérant unique ou le Conseil de Gérance, conformément aux Lois, qui, entre autres, dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

**Art. 18. Affectation des Bénéfices.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net annuel, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

Sous conditions de ce qui suit, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il peut/Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer comme dividende à l'associé/aux associés.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut/peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes à ou aux associé (s). Le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance déterminera/ont le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

**Art. 19. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues par les Statuts, sauf dispositions contraires des Lois.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui fixera/ont ses/leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions des Lois et en particulier la Loi de 1915.

#### *Souscription et libération*

L'ensemble des 100 (cent) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par apport en numéraire par Lone Star Capital Investments S.à r.l., précitée, de sorte que la somme d'EUR 12.500,-(douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2014, tout en sachant que la première assemblée générale annuelle des associés devra se tenir le 28 mai 2015 au plus tard.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.300,- (mille trois cents euros).

#### *Assemblée générale constitutive*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé pré-qualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à 3 (trois).
2. Sont nommés membres du conseil de gérance, pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Michael Duke THOMSON, avocat, né à Austin, Texas, Etats-Unis d'Amérique, le 27 août 1961 dont l'adresse professionnelle est au 2711 N. Haskell Avenue, Suite 1700, 75204 Dallas, Texas, Etats-Unis d'Amérique;
  - Monsieur Philippe DETOURNAY, directeur de société, né à Hal, Belgique, le 9 avril 1966 dont l'adresse professionnelle est au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
  - Monsieur Philippe JUSSEAU, comptable, né à Strasbourg, France, le 16 septembre 1979 dont l'adresse professionnelle est au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
3. Le siège social de la Société est établi au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 décembre 2013. LAC/2013/54872. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Référence de publication: 2013170946/388.

(130208621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

**Jack Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 182.224.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of November.

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

1. Warburg Pincus Private Equity XI, L.P., a limited liability company, incorporated and existing under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware, 19801, United States of America and registered with the Secretary of the State of Delaware under number 5036762,

here represented by Mrs. Anne-Laure GIRAUDEAU, Avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in New York, on November 26, 2013.

2. Warburg Pincus Private Equity XI-B, L.P., a limited liability company, incorporated and existing under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware, 19801, United States of America and registered with the Secretary of the State of Delaware under number 5071880,

here represented by Mrs. Anne-Laure GIRAUDEAU, prenamed, by virtue of a proxy, given in New York, on November 26, 2013.

3. Warburg Pincus Private Equity XI-C, L.P., an exempted limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, Georgetown, Grand Cayman, KY1-9005 registered with Registrar of Companies under number 59424,

here represented by Mrs. Anne-Laure GIRAUDEAU, prenamed, by virtue of a proxy, given in New York, on November 26, 2013.

4. Warburg Pincus XI Partners, L.P., a limited liability company, incorporated and existing under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware, 19801, United States of America and registered with the Secretary of the State of Delaware under number 5075016,

here represented by Mrs. Anne-Laure GIRAUDEAU, prenamed, by virtue of a proxy, given in New York, on November 26, 2013.

5. WP XI Partners, L.P., a limited liability company, incorporated and existing under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware, 19801, United States of America and registered with the Secretary of the State of Delaware under number 5075019,

here represented by Mrs. Anne-Laure GIRAUDEAU, prenamed, by virtue of a proxy, given in New York, on November 26, 2013.

6. WP Equity XI S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 169.482, having its registered office at 412 F Route d'Esch, L-1030 Luxembourg,

here represented by Mrs. Anne-Laure GIRAUDEAU, prenamed, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on November 26, 2013.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) which they wish to incorporate with the following articles of association:

## A. Name - Purpose - Duration - Registered office

**Art. 1. Name - Legal Form.** There exists a partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name Jack Holding S.C.A. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

### Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The purpose of the Company is also (i) the acquisition by purchase, registration or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of intellectual and industrial property rights, (ii) the granting of license on such intellectual and industrial property rights, and (iii) the holding and the management of intellectual and industrial property rights.

2.5 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

2.6 The Company shall not be acting as an alternative investment fund as defined in the law of 12 July 2013 on alternative investment management fund managers and shall not carry out any other activity which would be subject to supervision by the Commission de Surveillance du Secteur Financier. In particular, the Company will not (directly or indirectly) actively market its shares or other securities to investors.

### Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

### Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the Managers (as defined below). It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Managers.

4.4 In the event that the Managers determine that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

## B. Share capital - Shares

### Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at fifty thousand United States Dollars (USD 50,000), represented by forty-nine thousand nine hundred ninety-nine (49,999) ordinary shares (the "Ordinary Shares" and the holders thereof the "Limited Partner") and one (1) unlimited share (the "Unlimited Share" and the holder thereof the "General Partner") with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each. The Unlimited Share is held by the General Partner (associé commandité). The Ordinary Shares and the Unlimited Share are hereafter together referred to as the "shares".

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association or as set out in article 6 hereof.

5.3 Any new shares to be paid for in cash shall be offered by preference to the existing shareholder(s) in proportion to the number of shares of the same class of shares held by them in the Company's share capital. The Managers shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised and which may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription period. The general meeting of shareholders may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.4 The Company may redeem its own shares subject to the provisions of the Law.



**Art. 6. Shares.**

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

**Art. 7. Continuation of the Company - Replacement of the General Partner.**

7.1 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company. In the event of death, legal incapacity, revocation, resignation, bankruptcy or any similar situation of the sole General Partner, the Company shall continue to exist.

7.2 If any such event occurs with respect to the sole General Partner and if no replacement has been provided for previously, the shareholders representing twenty percent (20%) of the share capital shall as soon as possible convene a general meeting of shareholders. The general meeting shall (without the approval of such General Partner but with the consent of such replacement general partner) appoint a general partner in replacement.

7.3 A General Partner may be removed as general partner at any time with cause by a decision of the general meeting of shareholders approved by shareholders representing more than two thirds (2/3) of the Company's share capital. The sole General Partner may only be removed if a replacement General Partner is appointed at the same time.

7.4 As a consequence of such replacement, the Unlimited Share(s) held by such leaving General Partner is/are automatically transferred to the newly appointed General Partner at the time of its appointment for a price equal to the subscription price thereof less any amounts paid to the General Partner by way of share capital reduction. Any Manager, acting individually, is authorized to record such transfer in the share register of the Company.

**Art. 8. Register of shares - Transfer of shares.**

8.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Ownership of shares is established by registration in said share register. Certificates of such registration shall be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

8.3 The shares are freely transferable in accordance with the provisions of the law.

8.4 The Unlimited Share(s) are only transferable to unlimited shareholders jointly and severally liable for all liabilities of the Company which cannot be met out of the assets of the Company.

8.5 Any transfer of registered shares shall become effective towards the Company and third parties either (i) through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or (ii) upon notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company. The transfer of bearer shares occurs by the mere delivery of the related share certificate.

**Art. 9. Liability of shareholders.**

9.1 Limited Shareholder shall not interfere with the management of the Company vis-à-vis third parties. The liability of the Limited Shareholders (actionnaires commanditaires) is limited to the amount of share capital for which they have subscribed. However, Limited Shareholders are jointly and severally liable for all obligations of the Company in which they have participated contrary to the foregoing restriction. Limited Shareholders are also jointly and severally liable vis-à-vis third parties for all obligations of the Company in which they have not participated if they regularly act on behalf of the Company in management matters vis-à-vis third parties. A limited partner acting as representative of a Manager or the General Partner does not, by the mere fact of acting in such capacity and to the extent that he indicates the same, incur the aforementioned joint and several liability. The following matters do not constitute acts of management vis-à-vis third parties in the sense of these articles of association:

- the exercise of shareholders' rights;
- advice given to the Company or its affiliates or their managers;
- the exercise of control and supervision of the affairs of the Company; and
- granting of loans, security interests or any other assistance to the Company or its affiliates entities.

9.2 If more than one Unlimited Share is issued, its owners (associés commandités) are jointly and severally liable for all liabilities of the Company which cannot be met out of the assets of the Company.

**C. General meetings of shareholders**

**Art. 10. Powers of the general meeting of shareholders.** The shareholders of the Company exercise their collective rights in the general meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these articles of association.

**Art. 11. Convening of general meetings of shareholders.**

11.1 The general meeting of shareholders may at any time be convened by the Managers or, as the case may be, by the Supervisory Board (as defined below).

11.2 It must be convened by the Managers or the Supervisory Board upon written request of one or several shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital. In such case, the general meeting of shareholders shall be held within a period of one (1) month from receipt of such request.

11.3 The convening notice for every general meeting of shareholders shall contain the date, time, place and agenda of the meeting and shall be made through announcements published twice, with a minimum interval of eight (8) days, and eight (8) days before the meeting, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and in a Luxembourg newspaper. Notices by mail shall be sent eight (8) days before the meeting to the registered shareholders, but no proof that this formality has been complied with need be given. Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letters only and shall be dispatched to each shareholder by registered mail at least eight (8) days before the date scheduled for the meeting.

11.4 If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 12. Conduct of general meetings of shareholders.**

12.1 The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of such meeting, on last day Monday of June at 16:00 o'clock. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices.

12.2 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer who need neither be shareholders nor the Manager. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

12.3 An attendance list must be kept at all general meetings of shareholders.

12.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. One person may represent several or even all shareholders.

12.5 Shareholders taking part in a meeting by conference call, through video-conference or by any other means of communication allowing their identification and allowing that all persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting, are deemed to be present for the computation of the quorums and votes, subject to such means of communication being made available at the place of the meeting.

12.6 Each shareholder may vote at a general meeting through a signed voting form sent by post, electronic mail, facsimile or any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the shareholders, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting by ticking the appropriate box.

12.7 Voting forms which, for a proposed resolution, do not show only (i) a vote in favour or (ii) a vote against the proposed resolution or (iii) an abstention are void with respect to such resolution. The Company shall only take into account voting forms received prior to the general meeting to which they relate.

**Art. 13. General Partner consent.** The general meeting of shareholders may only adopt or ratify acts affecting the interests of the Company vis-à-vis third parties or amend the articles of association with the consent of the General Partner.

**Art. 14. Quorum and vote.**

14.1 Each share entitles to one vote in general meetings of shareholders.

14.2 Except as otherwise required by the Law or these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened shall not require any presence quorum and shall be adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstentions and nil votes shall not be taken into account.

**Art. 15. Amendments of the articles of association.** Except as otherwise provided herein and without prejudice to article 13 of these articles of association, these articles of association may be amended by a majority of at least two thirds of the votes validly cast at a general meeting at which a quorum of more than half of the Company's share capital is present or represented. If no quorum is reached in a meeting, a second meeting may be convened in accordance with the Law and these articles of association which may deliberate without prejudice to article 13 of these articles of association, regardless of the quorum and at which resolutions are taken at a majority of at least two thirds of the votes validly cast. Abstentions and nil votes shall not be taken into account.

**Art. 16. Change of nationality**

The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

**Art. 17. Adjournment of general meeting of shareholders.** Subject to the provisions of the Law, the Managers may adjourn any general meeting of shareholders being in progress for four (4) weeks. The Managers shall do so at the request of shareholders representing at least twenty percent (20%) of the share capital of the Company. In the event of an adjournment, any resolution already adopted by the general meeting of shareholders shall be cancelled.

**Art. 18. Minutes of general meetings of shareholders.**

18.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw up minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder upon its request.

18.2 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified as a true copy of the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the Managers.

## D. Management

**Art. 19. Composition and powers of the board of Managers.**

19.1 The Company shall be managed by a board of managers composed of one (1) or more A managers (the "A Managers") and one (1) or more B managers (the "B Managers") who do not need to be chosen amongst the General Partners. Any reference made hereinafter to the "managers" shall be construed as a reference to the A Managers and/or the B Managers, depending on the context and as applicable (the "Managers" and each manager a "Manager").

19.2 The board of Managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

19.3 The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signature of any Class A Manager together with any Class B Manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of Managers within the limits of such delegation.

**Art. 20. Election, removal and term of office of Managers.**

20.1 The Managers shall be elected by the general meeting of shareholders which shall determine their term of office.

20.2 The Managers shall be elected and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

**Art. 21. Convening meetings of the board of Managers.**

21.1 The board of Managers shall meet upon call of the chairman or by any two (2) Managers. The meetings of the board of Managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

21.2 Written notice of any meeting of the board of Managers must be given to Managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of Managers which has been communicated to all Managers.

21.3 No prior notice shall be required in case all Managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of Managers.

**Art. 22. Conduct of meetings of the board of Managers.**

22.1 The board of Managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of Managers.

22.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of Managers. In his absence, the board of Managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of Managers present or represented at any such meeting.

22.3 Any manager may act at any meeting of the board of Managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one (1) or more Managers.

22.4 Meetings of the board of Managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

22.5 The board of Managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the Managers are present or represented at a meeting of the board of Managers.

22.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the Managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

22.7 The board of Managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions.

**Art. 23. Minutes of the decisions of the Managers.** The minutes of any meeting of the board of Managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, or by the joint signature of one (1) Class A Manager together with one (1) Class B Manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by one (1) Class A Manager together with one (1) Class B Manager.

**Art. 24. Dealing with third parties.** The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signature of any Class A Manager together with any Class B Manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of Managers within the limits of such delegation.

## E. Supervision of the Company

### Art. 25. Supervisory Board.

25.1 The operations of the Company shall be supervised by a supervisory board (the "Supervisory Board"), comprising at least three (3) internal auditors (commissaires), hereinafter referred to as the members of the Supervisory Board. The Supervisory Board may be consulted by the Managers on such matters as the Managers may determine and may authorise any actions of the Managers that may, pursuant to law or regulation or under these articles of association, exceed the powers of the Managers.

25.2 The general meeting of shareholders shall appoint the members of the Supervisory Board, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six (6) years. The members of the Supervisory Board may be re-appointed. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.

25.3 Any member of the Supervisory Board may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

25.4 The members of the Supervisory Board have an unlimited right of supervision over all operations of the Company.

25.5 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agree (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, the institution of the Supervisory Board shall be suppressed, except if otherwise decided by the shareholders of the Company.

25.6 Any independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with his approval.

## F. Financial year - Allocation of profits - Interim dividends

**Art. 26. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

### Art. 27. Annual accounts and allocation of profits.

27.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the Managers draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

27.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

27.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

27.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

27.5 Upon recommendation of the Managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

27.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

### Art. 28. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

28.1 The Managers may proceed to the payment of interim dividends subject to the provisions of the Law.

28.2 Any share premium, assimilated premium, or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

## G. Liquidation

### Art. 29. Liquidation.

29.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders, deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

29.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

## H. Final clause - Governing law

**Art. 30. Governing law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

### *Transitional provisions*

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on December 31, 2014.

2. Exceptionally and in the respect of article 70 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies, the first annual general meeting will be held on May 27, 2015.

3. Interim dividends may also be distributed during the Company's first financial year.

### *Subscription and payment*

The fifty thousand (50,000) issued shares have been subscribed as follows:

- thirty-eight thousand nine hundred forty-nine (38,949) Ordinary Shares have been subscribed by Warburg Pincus Private Equity XI, L.P., aforementioned, for the price of thirty-eight thousand nine hundred forty-nine United States Dollars (USD 38,949);

- seven thousand fifty-five (7,055) Ordinary Shares have been subscribed by Warburg Pincus Private Equity XI-B, L.P., aforementioned, for the price of seven thousand fifty-five United States Dollars (USD 7,055);

- one hundred sixty (160) Ordinary Shares have been subscribed by Warburg Pincus Private Equity XI-C, L.P., aforementioned, for the price of one hundred sixty United States Dollars (USD 160);

- two thousand five hundred (2,500) Ordinary Shares have been subscribed by Warburg Pincus XI Partners, L.P., aforementioned, for the price of two thousand five hundred United States Dollars (USD 2,500);

- one thousand three hundred thirty-five (1,335) Ordinary Shares have been subscribed by WP XI Partners, L.P., aforementioned, for the price of one thousand three hundred thirty-five United States Dollars (USD 1,335);

- one (1) Unlimited Share has been subscribed by WP Equity XI S.a r.l., aforementioned, for the price of one United States Dollar (USD 1).

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash so that the amount of fifty thousand United States Dollars (USD 50,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of fifty thousand United States Dollars (USD 50,000) is entirely allocated to the share capital.

### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares that he has verified the existence of the conditions provided for or referred to in articles 26 of the Law and expressly states that they have been complied with.

### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

### *Resolutions of the shareholders*

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

2. The following persons are appointed as Managers of the Company for an unlimited term:

#### *Class A Managers:*

- Mrs. Ute BRAUER, born on December 1, 1956 in Oberhausen (Germany), with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg;



- Mrs. Tara O'NEILL, born on March 19, 1973 in New York (United States of America), with professional address at 450 Lexington Avenue, New York, NY 10017, United States of America;

*Class B Managers:*

- Mr. Michel E. RAFFOUL, born on November 9, 1951, in Accra (Ghana), with professional address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg; and

- Mrs. Anne Catherine GRAVE, born on 23 July 1974 in Comines (France), having her professional address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

3. The following person is appointed as independent auditor until the general meeting of shareholders convened to approve the Company's annual accounts for the first financial year: ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 88019.

*Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française de ce qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-sept novembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

**ONT COMPARU:**

1. Warburg Pincus Private Equity XI, L.P., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware, 19801, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée auprès du Secretary of the State of Delaware sous le numéro 5036762,

ici représentée par Maître Anne-Laure GIRAUDEAU, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York, le 26 novembre 2013.

2. Warburg Pincus Private Equity XI-B, L.P., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware, 19801, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée auprès du Secretary of the State of Delaware sous le numéro 5071880,

ici représentée par Maître Anne-Laure GIRAUDEAU, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à New York, le 26 novembre 2013.

3. Warburg Pincus Private Equity XI-C, L.P., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, Georgetown, Grand Cayman, KY1-9005, enregistrée auprès du Registre de Commerce sous le numéro 59424,

ici représentée par Maître Anne-Laure GIRAUDEAU, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à New York, le 26 novembre 2013.

4. Warburg Pincus XI Partners, L.P., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware, 19801, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée auprès du Secretary of the State of Delaware sous le numéro 5075016,

ici représentée par Maître Anne-Laure GIRAUDEAU, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à New York, le 26 novembre 2013.

5. WP XI Partners, L.P., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware, 19801, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée auprès du Secretary of the State of Delaware sous le numéro 5075019,

ici représentée par Maître Anne-Laure GIRAUDEAU, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à New York, le 26 novembre 2013.

6. WP Equity XI S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.482, ayant son siège social au 412 F Route d'Esch, L-1030 Luxembourg,

ici représentée par Maître Anne-Laure GIRAUDEAU, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 26 novembre 2013.



Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société en commandite par actions qu'elles souhaitent constituer avec les statuts suivants:

## **A. Nom - Objet - Durée - Siège social**

### **Art. 1<sup>er</sup>. Nom - Forme.**

1.1 Il existe une société en commandite par actions sous la dénomination Jack Holding S.C.A. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

### **Art. 2. Objet.**

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 La Société peut lever des fonds, notamment en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 L'objet de la Société est également (i) l'acquisition par achat, enregistrement ou de toute autre manière ainsi que le transfert par la vente, l'échange ou autre de droits de propriété intellectuelle et industrielle, (ii) l'octroi de licence sur de tels droits de propriété intellectuelle et industrielle, et (iii) la détention et la gestion de droits de propriété intellectuelle et industrielle.

2.5 La Société pourra exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

2.6 La Société ne peut pas agir comme un fonds d'investissement alternatif tel que défini dans la loi du 12 juillet 2013 relative aux Gestionnaires de Fonds d'Investissement Alternatifs et ne peut pas exercer quelque activité que ce soit qui serait soumise au contrôle de la Commission de Surveillance du Secteur Financier. En particulier, la Société ne commercialisera pas activement (directement ou indirectement) ses actions ou autres valeurs mobilières à des investisseurs.

### **Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle pourra être dissoute à tout moment avec et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré au sein de la même commune par décision des Gérants (tels que définis ci-après). Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision des Gérants.

4.4 Dans l'hypothèse où les Gérants estimeraient que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## **B. Capital social - Actions**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille dollars américains (USD 50.000), représenté par quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (49.999) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires» et leurs titulaires les «Actionnaires Commanditaires») et une (1) action de commandité (l'«Action de Commandité» et son titulaire l'«Actionnaire Commandité») d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune. L'Action de Commandité est détenue par l'Actionnaire Commandité de la Société. Les Actions Ordinaires et l'Action de Commandité sont désignées ensemble ci-après les «actions».

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, prise aux conditions requises pour la modification des présents statuts ou dans les conditions prévues par l'article 6.

5.3 Toutes nouvelles actions à libérer en numéraire doivent être offertes par préférence à (aux) (l')actionnaire(s) existant(s). En cas de pluralité d'actionnaires, ces actions sont offertes aux actionnaires en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans le capital social de la Société. Les Gérants doivent déterminer la période au cours de laquelle ce droit préférentiel de souscription pourra être exercé, qui ne peut être inférieure à trente (30) jours à compter de l'envoi à chaque actionnaire d'une lettre recommandée annonçant l'ouverture de la période de souscription. L'assemblée générale des actionnaires peut restreindre ou supprimer le droit préférentiel de souscription de (des) (l')actionnaire(s) existant(s) conformément aux dispositions applicables en matière de modification des statuts.

5.4 La Société peut racheter ses propres actions, dans les conditions prévues par la Loi.

#### **Art. 6 Actions.**

6.1 Le capital social de la Société est divisé en actions ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les actions de la Société sont nominatives.

#### **Art. 7. Continuation de la Société - Remplacement de l'Actionnaire Commandité.**

7.1 Le décès, la suspension des droits civiques, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre évènement similaire concernant tout actionnaire ne constituera pas un cas de dissolution de la Société. En cas de décès, d'incapacité juridique, de révocation, de démission, de faillite ou d'évènement similaire affectant l'Actionnaire Commandité unique, la Société continuera à exister.

7.2 Si un tel évènement survient eu égard à l'Actionnaire Commandité unique et s'il n'est pas pourvu à son remplacement au préalable, les actionnaires représentant vingt pour cent (20%) du capital social doivent dès que possible convoquer une assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale doit (sans l'accord de l'Actionnaire Commandité, mais avec l'accord de l'actionnaire commandité remplaçant) nommer un actionnaire pour le remplacer.

7.3 L'Actionnaire Commandité peut être révoqué à tout moment avec cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires approuvée par des actionnaires représentant plus des deux tiers (2/3) du capital social de la Société. L'Actionnaire Commandité unique ne peut démissionner qu'à la condition qu'un Actionnaire Commandité remplaçant ait été désigné simultanément.

7.4 En conséquence de ce remplacement, l'Action (les Actions) de Commandité détenue par l'Actionnaire Commandité sortant est/ sont automatiquement transférées à l'Actionnaire Commandité nouvellement désigné lors de sa désignation pour un prix égal au prix de souscription de cette (ces) Action(s) diminué de tous montants versés à l'Actionnaire Commandité en vertu d'une réduction de capital. Tout Gérant, agissant à titre individuel, est autorisé à retranscrire ce transfert dans le registre des actions de la Société.

#### **Art. 8. Registre des actions - Transfert des actions.**

8.1 Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société, où il sera mis à disposition de chaque actionnaire pour consultation. Ce registre devra contenir toutes les informations requises par la Loi. La propriété des actions s'établit par l'inscription dans ce registre des actions. Des certificats d'inscription seront émis sur demande et aux frais de l'actionnaire demandeur.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par action. Les copropriétaires indivis devront désigner un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

8.3 Les actions sont librement cessibles dans les conditions prévues par la Loi.

8.4 Les Actions de Commandité sont seulement transférables aux actionnaires commandités indéfiniment et solidairement tenus du passif auquel la Société ne peut faire face avec son actif.

8.5 Tout transfert d'actions nominatives deviendra opposable à la Société et aux tiers soit (i) sur inscription d'une déclaration de cession dans le registre des actionnaires, signée et datée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, ou (ii) sur notification de la cession à la Société ou sur acceptation de la cession par la Société. Le transfert d'actions au porteur s'opère par la seule tradition du titre correspondant.

#### **Art. 9. Responsabilité des actionnaires.**

9.1 L'Actionnaire Commanditaire ne doit pas s'immiscer dans la gestion de la Société vis-à-vis des tiers. La responsabilité des Actionnaires Commanditaires est limitée au montant du capital social qu'ils ont souscrit. Cependant, les Actionnaires Commanditaires sont indéfiniment et solidairement responsables de tous les engagements de la Société auxquels ils ont participé en violation de la restriction susmentionnée. Les Actionnaires Commanditaires sont également indéfiniment et solidairement responsables de tous les engagements de la Société auxquels ils n'ont pas participé, lorsqu'ils agissent régulièrement au nom de la Société en matière de gestion vis-à-vis des tiers. Un actionnaire commanditaire agissant en tant que représentant d'un Gérant ou de l'Actionnaire Commandité n'encourt pas, du simple fait d'agir en cette qualité et dans la mesure où il indique cette qualité, la responsabilité indéfinie et solidaire susmentionnée. Les points suivants ne constituent pas des actes de gestion vis-à-vis des tiers au sens des présents statuts:

- l'exercice des droits des actionnaires;
- des conseils donnés à la Société ou ses filiales ou ses gérants;
- l'exercice du contrôle et de la surveillance des affaires de la Société; et
- l'octroi de prêts, de sûretés ou toute autre forme d'assistance à la Société ou ses filiales.

9.2 Lorsque plusieurs Actions de Commandité sont émises, les titulaires de celles-ci (actionnaires commandités) sont indéfiniment et solidairement tenus du passif auquel la Société ne peut faire face avec son actif.

### C. Assemblées générales des actionnaires

#### Art. 10. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

Les actionnaires de la Société exercent leurs droits collectifs en assemblée générale d'actionnaires. Toute assemblée générale d'actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

#### Art. 11. Convocation des assemblées générales d'actionnaires.

11.1 L'assemblée générale des actionnaires peut, à tout moment, être convoquée par les Gérants ou, le cas échéant, par le Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous).

11.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée par les Gérants ou par le Conseil de Surveillance sur demande écrite d'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société. En pareil cas, l'assemblée générale des actionnaires devra être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande.

11.3 Les convocations pour toute assemblée générale contiennent la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée et sont effectuées au moyen d'annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'assemblée, dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dans un journal luxembourgeois. Les convocations par lettre doivent être envoyées huit (8) jours avant l'assemblée générale aux actionnaires en nom, sans qu'il ne doive être justifié de l'accomplissement de cette formalité. Lorsque toutes les actions émises par la Société sont des actions nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettre recommandée et devront être adressées à chaque actionnaire au moins huit (8) jours avant la date prévue pour l'assemblée générale des actionnaires.

11.4 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et ont renoncé à toute formalité de convocation, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable, ni publication.

#### Art. 12. Conduite des assemblées générales d'actionnaires.

12.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation, le dernier lundi du mois de juin à 16 heures. Les autres assemblées générales d'actionnaires pourront se tenir à l'endroit et l'heure indiqués dans les convocations respectives.

12.2 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à chaque assemblée générale d'actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, sans qu'il ne soit nécessaire que ces membres du bureau de l'assemblée soient actionnaires, ni Gérant. Le bureau doit notamment s'assurer que l'assemblée est tenue en conformité avec les règles applicables et, en particulier, en conformité avec les règles relatives à la convocation, aux conditions de majorité, au partage des voix et à la représentation des actionnaires.

12.3 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale d'actionnaires.

12.4 Un actionnaire peut participer à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

12.5 Les actionnaires qui prennent part à une assemblée par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification et permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre mutuellement sans discontinuité, garantissant une participation effective à l'assemblée, sont réputés être présents pour le calcul du quorum et des voix, à condition que de tels moyens de communication soient disponibles sur les lieux de l'assemblée.

12.6 Chaque actionnaire peut voter à une assemblée générale des actionnaires au moyen d'un bulletin de vote signé, envoyé par courrier, courrier électronique, télécopie ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote fournis par la Société qui indiquent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les résolutions soumises à l'assemblée, ainsi que pour chaque résolution, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la résolution proposée, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des résolutions proposées, en cochant la case appropriée.

12.7 Les bulletins de vote qui, pour une résolution proposée, n'indiquent pas uniquement (i) un vote en faveur ou (ii) contre résolution proposée ou (iii) exprimant une abstention sont nuls au regard de cette résolution. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se rapportent.

**Art. 13. Consentement de l'Actionnaire Commandité.** L'assemblée générale des actionnaires ne peut seulement adopter ou ratifier les actes qui intéressent la Société à l'égard des tiers ou qui modifient les statuts que d'accord avec l'Actionnaire Commandité.

**Art. 14. Quorum et vote.**

14.1 Chaque action donne droit à une voix en assemblée générale d'actionnaires.

14.2 Sauf disposition contraire de la Loi ou des statuts, les décisions prises en assemblée générale d'actionnaires dûment convoquées ne requièrent aucune condition de quorum et sont adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées quelle que soit la part du capital social représentée. Les abstentions et les votes blancs ou nuls ne sont pas pris en compte.

**Art. 15. Modification des statuts.** Sauf disposition contraire et sans préjudice de l'article 13 des présents statuts, les statuts peuvent être modifiés à la majorité des deux-tiers des voix des actionnaires valablement exprimées lors d'une assemblée générale des actionnaires à laquelle plus de la moitié du capital social de la Société est présente ou représentée. Si le quorum n'est pas atteint à une assemblée, une seconde assemblée pourra être convoquée dans les conditions prévues par la Loi et les présents statuts qui pourra alors délibérer, sans préjudice de l'article 13 des présents statuts, quel que soit le quorum et au cours de laquelle les décisions seront adoptées à la majorité des deux-tiers des voix valablement exprimées. Les abstentions et les votes blancs ou nuls ne sont pas pris en compte.

**Art. 16. Changement de nationalité.** Les actionnaires ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

**Art. 17. Ajournement des assemblées générales d'actionnaires.** Dans les conditions prévues par la Loi, les Gérants peuvent ajourner séance tenante une assemblée générale d'actionnaires de quatre (4) semaines. Les Gérants peuvent prendre une telle décision à la demande des actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social de la Société. Dans l'hypothèse d'un ajournement, toute décision déjà adoptée par l'assemblée générale des actionnaires sera annulée.

**Art. 18. Procès-verbal des assemblées générales d'actionnaires.**

18.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires doit dresser un procès-verbal de l'assemblée qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout autre actionnaire à sa demande.

18.2 Toute copie ou extrait de ces procès-verbaux originaux, à produire dans le cadre de procédures judiciaires ou à remettre à tout tiers devra être certifié(e) conforme à l'original par le notaire dépositaire de l'acte original dans l'hypothèse où l'assemblée aurait été retranscrite dans un acte authentique, ou devra être signé par les Gérants.

## D. Administration

**Art. 19. Composition et pouvoirs du conseil de Gérance.**

19.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'un (1) ou plusieurs Gérants de Catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») et d'un (1) ou plusieurs Gérants de Catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»), qui ne doivent pas nécessairement être élus parmi les Actionnaires Commandités. Toute référence faite aux «gérants» devra, selon le contexte et le cas échéant, être entendue comme une référence aux Gérants de Catégorie A et/ou aux Gérants de Catégorie B (les «Gérants» et tout gérant un «Gérant»).

19.2 Le conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile afin de réaliser l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires.

19.3 La Société est engagée à l'égard des tiers en toutes circonstances par (i) la signature conjointe de tout Gérant de Catégorie A avec tout Gérant de Catégorie B ou par (ii) la signature unique ou les signatures conjointes de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir aura été délégué par le conseil de Gérance dans les limites d'une telle délégation.

**Art. 20. Election, révocation et durée des mandats des Gérants.**

20.1 Les Gérants sont élus par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine la durée de leur mandat.

20.2 Les Gérants sont élus et peuvent être révoqués de leurs fonctions à tout moment et sans motif, par une décision des actionnaires représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

**Art. 21. Convocation aux conseils de Gérance.**

21.1 Le conseil de Gérance se réunit à la demande du président, ou de deux (2) Gérants. Les réunions du conseil de Gérance doivent être tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation.

21.2 Une convocation écrite à toute réunion du conseil de Gérance doit être adressée aux Gérants vingt-quatre (24) heures au moins avant l'heure prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence devront être exposés dans la convocation. Cette convocation peut être omise si chaque gérant y consent par écrit, par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour toute réunion du conseil de Gérance dont l'heure et l'endroit auront été déterminés dans une décision précédente adoptée par le conseil de Gérance et qui aura été communiquée à l'ensemble des Gérants.

21.3 Aucune convocation préalable n'est requise dans l'hypothèse où tous les Gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de Gérance et renonceraient à toute formalité de convocation ou dans l'hypothèse où des décisions écrites auraient été approuvées et signées par tous les membres du conseil de Gérance.

#### **Art. 22. Conduite des réunions du conseil de Gérance.**

22.1 Le conseil de Gérance élit parmi ses membres un président. Il peut également élire un secrétaire qui n'est pas nécessairement un gérant et qui est chargé de la tenue du procès-verbal de chaque conseil de Gérance.

22.2 Le président doit, le cas échéant, présider toute réunion du conseil de Gérance. En son absence, le conseil de Gérance peut nommer un autre gérant en qualité de président temporaire par une décision adoptée à la majorité des Gérants présents.

22.3 Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de Gérance en désignant comme mandataire un autre membre du conseil de Gérance par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen analogue de communication, la copie d'une telle désignation constituant une preuve suffisante d'un tel mandat. Un gérant peut représenter un (1) ou plusieurs Gérants.

22.4 Les réunions du conseil de Gérance peuvent aussi être tenues par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication autorisant les personnes participant à de telles réunions de s'entendre les unes les autres de manière continue et permettant une participation effective à ces réunions. La participation à une réunion par ces moyens équivaldra à une participation en personne et la réunion devra être considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

22.5 Le conseil de Gérance ne peut valablement délibérer ou statuer que si la majorité au moins des Gérants est présente ou représentée.

22.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés. Le président, le cas échéant, n'a pas de voix prépondérante.

22.7 Le conseil de Gérance peut, à l'unanimité, adopter des décisions par voie circulaire en exprimant son consentement par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen analogue de communication. Les gérants peuvent exprimer leur consentement séparément, l'intégralité des consentements constituant une preuve de l'adoption des décisions.

**Art. 23. Procès-verbaux des décisions des Gérants.** Le procès-verbal de toute réunion du conseil de Gérance doit être signé par le président, le cas échéant, ou en son absence, par le président temporaire, ou par un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou d'une autre manière devront être signés par le président, le cas échéant, ou par un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B.

**Art. 24. Relations avec les tiers.** La Société est engagée à l'égard des tiers en toutes circonstances par (i) la signature conjointe de tout Gérant de Catégorie A avec tout Gérant de Catégorie B ou par (ii) la signature unique ou les signatures conjointes de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir aura été délégué par le conseil de Gérance dans les limites d'une telle délégation.

### **E. Surveillance de la Société**

#### **Art. 25. Conseil de Surveillance.**

25.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un conseil de surveillance (le «Conseil de Surveillance») composé d'au moins trois (3) commissaires, qui sont désignés ci-après comme les membres du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par les Gérants sur toutes questions que les Gérants détermineront et peut autoriser toutes actes des Gérants qui, conformément à la loi ou aux dispositions des présents statuts, seraient susceptibles de sortir des pouvoirs des Gérants.

25.2 L'assemblée générale des actionnaires nomme les membres du Conseil de Surveillance et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat qui ne peut pas excéder six (6) ans. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus. Le Conseil de Surveillance peut désigner un président parmi ses membres.

25.3 Tout membre du Conseil de Surveillance peut être révoqué à tout moment, sans préavis et avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

25.4 Les membres du Conseil de Surveillance ont un droit illimité de regard sur toutes les opérations de la Société.

25.5 Si les actionnaires de la Société nomment un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, le Conseil de surveillance est supprimé en tant qu'organe, sauf décision contraire des actionnaires de la Société.

25.6 Tout réviseur d'entreprises agréé peut être révoqué par l'assemblée générale des actionnaires pour juste motif uniquement, ou avec son accord.

## F. Exercice social - Affectation des bénéfiques - Acomptes sur dividendes

**Art. 26. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

### Art. 27. Comptes annuels - Affectation des bénéfiques.

27.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et les Gérants dressent un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la Loi.

27.2 Sur les bénéfiques annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

27.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire apporteur y consent.

27.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

27.5 Sur proposition des Gérants, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfiques distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

27.6 Les distributions aux actionnaires seront effectuées en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans la Société.

### Art. 28. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

28.1 Les Gérants peuvent décider de distribuer des acomptes sur dividendes dans le respect des conditions prévues par la Loi.

28.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou autre réserve distribuable peut être librement distribuée aux actionnaires sous réserve des dispositions de la Loi et des présents statuts.

## G. Liquidation

### Art. 29. Liquidation.

29.1 En cas de dissolution de la Société, conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires ayant décidé la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

29.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera réparti entre les actionnaires en proportion du nombre des actions qu'ils détiennent dans la Société.

## H. Disposition finale - Loi applicable

**Art. 30. Loi applicable.** Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la Loi.

### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.

2. Exceptionnellement et dans le respect de l'article 70 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la première assemblée générale annuelle se tiendra le 27 mai 2015.

3. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués au cours du premier exercice social de la Société.

### *Souscription et paiement*

Les cinquante mille (50.000) actions émises ont été souscrites comme suit:

- trente-huit mille neuf cent quarante-neuf (38.949) Actions Ordinaires ont été souscrites par Warburg Pincus Private Equity XI, L.P., susmentionnée pour un prix de trente-huit mille neuf cent quarante-neuf dollars américains (USD 38.949);

- sept mille cinquante-cinq (7.055) Actions Ordinaires ont été souscrites par Warburg Pincus Private Equity XI-B, L.P., susmentionnée pour un prix de sept mille cinquante-cinq dollars américains (USD 7.055);

- cent soixante (160) Actions Ordinaires ont été souscrites par Warburg Pincus Private Equity XI-C, L.P., susmentionnée pour un prix de cent soixante dollars américains (USD 160);

- deux mille cinq cents (2.500) Actions Ordinaires ont été souscrites par Warburg Pincus XI Partners, L.P., susmentionnée pour un prix de deux mille cinq cents dollars américains (USD 2.500);

- mille trois cent trente-cinq (1.335) Actions Ordinaires ont été souscrites par WP XI Partners, L.P., susmentionnée pour un prix de mille trois cent trente-cinq dollars américains (USD 1.335);

- une (1) Action de Commandité a été souscrite par WP Equity XI S.à r.l., susmentionnée pour un prix d'un dollar américain (USD 1);



Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire de sorte que le montant de cinquante mille dollars américains (USD 50.000) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport total d'un montant de cinquante mille dollars américains (USD 50.000) est entièrement affecté au capital social.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues par ou posées par l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

#### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

#### *Décisions des actionnaires*

Les actionnaires constituants, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté les décisions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées en tant que Gérants de la Société pour une durée illimitée:

##### *Gérants de Catégorie A:*

- Madame Ute BRÄUER, née à Oberhausen (Allemagne) le 1<sup>er</sup> décembre 1956, résidant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- Madame Tara O'NEILL, née à New York (Etats-Unis d'Amérique) le 19 mars 1973, résidant professionnellement au 450 Lexington Avenue, New York, NY 10017, Etats-Unis d'Amérique;

##### *Gérants de Catégorie B:*

- Monsieur Michel E. RAFFOUL, né à Accra (Ghana) le 9 novembre 1951, résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg; et
- Madame Anne Catherine GRAVE, née à Comines (France) le 23 juillet 1974, résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

3. La personne suivante est nommée en tant que réviseur d'entreprises agréés jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes du premier exercice social de la Société: ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 88019.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate, sur demande des comparantes, que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes connues du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A.-L. GIRAUDEAU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2013. LAC/2013/54814. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Référence de publication: 2013170885/800.

(130208258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

---

### **Vibe Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 165.488.

Les statuts coordonnés au 29/11/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 09/12/2013.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013171172/12.

(130208720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

**Paul Feller Immobilière sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7526 Mersch, 9, allée John W. Leonard.

R.C.S. Luxembourg B 133.968.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 5 décembre 2013.

Référence de publication: 2013171730/10.

(130209475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

**Unicorn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4131 Esch-sur-Alzette, 25, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 101.347.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/12/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013176299/12.

(130214730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

**Silver Knight B Antony 2013 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.437.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 181.902.

In the year two thousand and thirteen, on the fourth day of December.

Before us Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

TAMWEEVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A. a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 93.081 (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Maxime BERTOMEU-SAVALLE, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 28 November 2013,

the said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Silver Knight B Antony 2013 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, of 19 November 2013 not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 181.902 (the "Company"). The articles of association of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1 To increase the share capital of the Company by an amount of four million four hundred twenty-five thousand euro (EUR 4,425,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to an amount of four million four hundred thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 4,437,500.-).

2 To issue four million four hundred twenty-five thousand (4,425,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares by the sole shareholder of the Company and to accept full payment in cash for these new shares.

4 To amend first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company, in order to reflect the capital increase.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of four million four hundred twenty-five thousand euro (EUR 4,425,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to an amount of four million four hundred thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 4,437,500.-).

*Second resolution*

The Shareholder resolved to issue four million four hundred twenty-five thousand (4,425,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

*Subscription - Payment*

Thereupon appeared the Shareholder, represented as above mentioned.

The Shareholder declared to subscribe for four million four hundred twenty-five thousand (4,425,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to fully pay in cash for these new shares.

The amount of four million four hundred twenty-five thousand euro (EUR 4,425,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

*Third resolution*

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the four million four hundred twenty-five thousand (4,425,000) new shares according to the above mentioned subscription.

*Fourth resolution*

The Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"The Company's share capital is set at EUR 4,437,500.- (four million four hundred thirty-seven thousand five hundred euro), represented by 4,437,500 (four million four hundred thirty-seven thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each."

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at three thousand six hundred euro (EUR 3,600.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le quatrième jour de décembre.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

TAMWEEVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.081 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Me Maxime BERTOMEU-SAVALLE, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 28 novembre 2013.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Silver Knight B Antony 2013 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social

de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), dont le siège social est au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch en date du 19 novembre 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.902 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de quatre millions quatre cent vingt-cinq mille euros (EUR 4.425.000.-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) à un montant de quatre millions quatre cent trente-sept mille cinq cents euros (EUR 4.437.500.-).

2 Émission de quatre millions quatre cent vingt-cinq mille (4.425.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par l'Associé à libérer intégralement en espèces.

4 Modification de l'alinéa premier de l'article 8 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre millions quatre cent vingt-cinq mille euros (EUR 4.425.000) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) à un montant de quatre millions quatre cent trente-sept mille cinq cents euros (EUR 4.437.500.-).

#### *Deuxième résolution*

L'Associé a décidé d'émettre quatre millions quatre cent vingt-cinq mille (4.425.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

#### *Souscription - Paiement*

Ensuite a comparu l'Associé représenté comme indiqué ci-avant.

L'Associé a déclaré souscrire à quatre millions quatre cent vingt-cinq mille (4.425.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune à libérer intégralement en espèces.

Le montant de quatre millions quatre cent vingt-cinq mille euro (EUR 4.425.000) a dès lors été à la disposition de la Société, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

#### *Troisième résolution*

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre quatre millions quatre cent vingt-cinq mille (4.425.000) nouvelles parts sociales conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 8 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital social est fixé à 4.437.500,- EUR (quatre millions quatre cent trente-sept mille cinq cents euros), représenté par 4.437.500 (quatre millions quatre cent trente-sept mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à trois mille six cents euros (EUR 3.600.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: M. BERTOMEU-SAVALLE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 06 décembre 2013. Relation: DIE/2013/15022. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 13 décembre 2013.

Référence de publication: 2013175136/134.

(130213611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---

**Natha-Line S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4760 Pétange, 30, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 170.997.

---

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013178079/10.

(130217145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

---

**Mindeco SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8011 Strassen, 195, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 84.718.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MINDECO SA*

Référence de publication: 2013178062/10.

(130217232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

---

**Internationale de Sociétés Foncières S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 125.528.

---

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013177903/9.

(130217627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

---

**Isotec Parachevement Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3353 Leudelange, 27, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 47.117.

---

Par la présente, je démissionne de mon poste de gérant -technique au sein de votre société avec effet immédiat.

Soleuvre, le 16 décembre 2013.

René SAUVEUR.

Référence de publication: 2013177907/9.

(130216562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

---

**Kuranda S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 55.601.

---

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013177939/10.

(130216924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

---

**ECommerce Taxi Pakistan S.C.Sp., Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue J.P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 182.288.

**Excerpts of the limited partnership agreement (The "Partnership Agreement") of ECommerce Taxi Pakistan S.C.Sp., a special limited partnership, Executed on 27 November 2013**

**1. Partners who are jointly and severally liable.** ECommerce Taxi (GP) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 180.457 (the "General Partner").

**2. Name, Partnership's Purpose, Registered Office, Business Year.**

(i) Name

The special limited partnership shall have the name: "ECommerce Taxi Pakistan S.C.Sp."

(ii) Purpose

The purpose of the Partnership is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, limited partnerships or other arrangements and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in order to further the development, marketing and provision of internet services through such domestic and foreign subsidiaries (e-commerce covering goods and services of different kinds) and the provision of logistic services, digital services and all other services relating to the aforementioned business.

The Partnership may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Partnership.

The Partnership is entitled to pursue any and all activities which directly or indirectly serve its purpose. The Partnership exercises any and all rights and obligations which pertain to any shares or interests in other companies.

(iii) Registered Office

The Partnership shall have its registered office in 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

(iv) Business Year

The business year of the Partnership shall be the calendar year.

3) Designation of the manager and signatory powers

The management of the Partnership is incumbent upon the General Partner.

The General Partner shall manage the Partnership on the basis of the provisions of the limited partnership agreement and otherwise in the best interest of the Partnership. Any liability of the General Partner vis-à-vis the Partnership or its Partners shall be limited to willful misconduct (dol) and gross negligence (négligence grave).

The Partnership is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the General Partner that represents it.

4) Date on which the Partnership commences and the date on which it ends

The Partnership commences as from 27 November 2013, for an indefinite term.

**Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:**

**Auszüge des Gesellschaftsvertrages (Limited Partnership Agreement) (Der "Gesellschaftsvertrag") der ECommerce Taxi Pakistan S.C.Sp., Einer Partnerschaftsgesellschaft Luxemburger Rechts (Special Limited Partnership), Abgeschlossen AM 27. November 2013**

**1. Gesellschafter, die unmittelbar und gesamtschuldnerisch haften.** ECommerce Taxi (GP) S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), welche den Bestimmungen des Gesetzes des Großherzogtums Luxemburg unterliegt, mit Geschäftssitz in 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 180.457 (die "Komplementärin").

**2. Name, Zweck der Gesellschaft, Sitz, Geschäftsjahr.**

(i) Name

Die Gesellschaft heißt: "ECommerce Taxi Pakistan S.C.Sp."

(ii) Zweck der Gesellschaft

Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form der Investition, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise sowie deren Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in anderer Form, die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen im Hinblick auf die Entwicklung, das Marketing und die Erbringung von Internetdienst-



leistungen durch inländische und ausländische Tochtergesellschaften (im Bereich ECommerce bezüglich Waren und Dienstleistungen jeglicher Art) sowie die Erbringung von Logistikdienstleistungen, Digitaldienstleistungen und allen anderen Dienstleistungen, die mit der zuvor genannten Geschäftstätigkeit im Zusammenhang stehen.

Die Gesellschaft kann des Weiteren für Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung oder Rechte jeglicher Art hält oder die der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Garantien geben, Sicherheiten einräumen, Darlehen gewähren oder die Gesellschaften auf jede andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausüben, die direkt oder indirekt ihrem Zweck dienen. Die Gesellschaft kann jegliche Rechte und Pflichten in Bezug auf Beteiligungen an anderen Gesellschaften ausüben.

(iii) Sitz

Der Sitz der Gesellschaft ist in 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

(iv) Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr wird das Kalenderjahr sein.

**3. Wahl des Geschäftsführers und Zeichnungsbefugnisse.** Die Geschäftsführung der Gesellschaft obliegt der amtierenden Komplementärin. Die Komplementärin wird die Gesellschaft auf Basis der Bestimmungen des Gesellschaftsvertrages oder in sonstiger Weise bestmöglich im Interesse der Gesellschaft führen. Jede Haftung der Komplementärin gegenüber der Gesellschaft wird auf Fälle des Vorsatzes (dol) und der groben Fahrlässigkeit (négligence grave) beschränkt. Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift der Komplementärin, durch welche die Gesellschaft repräsentiert wird, rechtskräftig gegenüber Dritten verpflichtet.

**4. Anfang und Enddatum der Gesellschaft.** Die Gesellschaft wird am 27. November 2013 für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Référence de publication: 2013171437/78.

(130209540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

---

**Sarissa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 144.878.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013176201/10.

(130215151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

---

**Parc de Gerlache S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4660 Differdange, 11-15, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 43.773.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013179102/10.

(130218053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

---

**Petrol Lux Tour S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 131.200.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013179110/10.

(130218057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

---

**PBN Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 153.563.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 19 décembre 2013 que:

- A été élue au poste de Commissaire en remplacement de MONTBRUN RÉVISION S.à r.l.:

\* Gestman S.A., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 37378 avec siège social au 23, rue Aldringen  
- L-1118 Luxembourg.

- Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013179108/15.

(130218510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

---

**Penning Voyages SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3813 Schifflange, 27, rue Basse.  
R.C.S. Luxembourg B 72.366.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013179109/9.

(130217966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

---

**Fima S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 146.280.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013179793/10.

(130219854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

---

**LTO Dynamics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 170.633.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013178963/10.

(130218547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

---

**Luna Bianca S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9044 Ettelbruck, 2, rue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 106.405.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2013178965/10.

(130218465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

---

**Notz, Stucki Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 35.060.

L'an deux mille treize, le neuf décembre.

Par-devant, Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Notz, Stucki Europe S.A.», avec siège social à Luxembourg, constituée par acte Maître Gérard LECUIT, alors notaire de résidence à Mersch en date du 28 septembre 1990, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 112 du 8 mars 1991, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg en date du 19 mars 2010, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1037 du 18 mai 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Paolo FARAONE, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Custódio PORTÁSIO, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour*

Modification de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article 4 des statuts.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts concernant l'objet social de la société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** L'objet de la Société est la gestion collective de portefeuilles (y compris toutes les activités mentionnées à l'annexe II de la loi du 17 Décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif) aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger, d'un ou de plusieurs organismes de placement collectif en valeurs mobilières autorisés conformément à la directive 2009/65/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 Juillet 2009 relative à la coordination des dispositions législatives, réglementaires et relatives aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières, dans sa version éventuellement modifiée («OPCVM»).

L'objet de la Société comprend également la gestion collective de portefeuilles (tel que défini dans le paragraphe ci-dessus) d'un ou de plusieurs fonds d'investissement spécialisés, conformément à la loi luxembourgeoise du 13 Février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, telle que modifiée («FIS») et d'une ou plusieurs sociétés d'investissement en capital à risque, conformément à la loi luxembourgeoise du 15 Juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque, telle que modifiée («SICAR»), qui ne sont pas admissibles à des fonds d'investissement alternatifs au sens de et conformément à la directive 2011/61 /UE du Parlement européen et du Conseil du 8 Juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, dans sa version éventuellement modifiée («FIA»).

En outre, l'objet de la Société comprend la gestion d'un ou plusieurs fonds d'investissement alternatifs au Luxembourg et/ou à l'étranger. La gestion de ces fonds alternatifs englobe toutes les activités énumérées à l'annexe I de la loi du 12 Juillet 2013 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs.

La Société peut également agir comme conseiller pour les OPCVM, FIS, SICAR et FIA dans le cadre de la gestion de leurs actifs.

En outre, la Société peut fournir les services suivants: gestion de portefeuilles d'investissement, y compris ceux qui sont détenus par des fonds de pension, conformément aux mandats donnés par des investisseurs sur une base discrétionnaire client-par-client, conseil en investissements tel que défini par l'article 101. (3) de la Loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif.

La Société peut en outre fournir les services suivants: gestion de portefeuilles, y compris ceux qui sont détenus par des fonds de retraite et des institutions de retraite professionnelle, conformément à l'article 19, paragraphe (1), de la

directive 2003/41/CE, dans le cadre des mandats donnés par les investisseurs sur une base discrétionnaire et individualisée; des services auxiliaires comprenant: le conseil en investissement et la réception et la transmission d'ordres portant sur des instruments financiers tel que défini par l'article 5. (4) de la Loi du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs.

La Société peut effectuer tout ou partie de ces activités en tant que délégué. La Société peut exercer ses activités dans le pays ou à l'étranger et peut à cette fin établir des bureaux et/ou des branches d'activités représentatives au Luxembourg ou à l'étranger. La Société peut également gérer ses propres avoirs et effectuer toutes les opérations et activités considérées comme utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, à condition qu'elles soient en conformité avec le chapitre 15 de la loi du 17 Décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif ainsi que le chapitre 2 de la loi du 12 juillet 2013 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs.»

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente est évalué à environ mille euros (EUR 1.000,-).

#### *Information*

Le notaire soussigné a informé le comparant qu'avant toute modification de l'objet social, ou bien dans l'éventualité où la société serait soumise à une loi particulière en rapport avec son activité, celui-ci doit s'acquitter de toutes les formalités aux fins de rendre effective son activité partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. FARAONE, C. PORTASIO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 décembre 2013. Relation: LAC/2013/56587. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013174993/84.

(130212998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---

#### **CFOLB Venture One S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 88.347.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013178614/10.

(130218202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

---

#### **CE Global Trading & Consulting S.C.S., Société en Commandite simple.**

R.C.S. Luxembourg B 178.711.

Me Faruk Durusu, avocat à la Cour, demeurant au 1, rue du Potager, L-2347 Luxembourg, agissant comme agent domiciliaire, informe de la dénonciation du siège social de la société CE Global Trading & Consulting S.C.S., une société en commandite simple ayant eu son siège social au 1, rue du Potager, L-2347 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 178.711 avec effet au 09 juillet 2013 et de la résiliation de la convention de domiciliation du 09 juillet 2013 avec la société CE Global Trading & Consulting S.C.S. avec effet au 09 juillet 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Me Faruk Durusu.

Référence de publication: 2013178609/14.

(130218539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

---